



Je souhaite que ma fille reste avec son beau pere

Par **milou45**, le **13/05/2008** à **11:11**

bonjour ,rn rnj'ai eu une fille d'un premier union on s'est séparé quand ma fille a eu trois mois il est revenu la voir elle avait 6 mois. Il ne prend quasiment pas de nouvelle malgré le jugement il n'est jamais venu la voir et ne paie pas la pension pour ma fille son pere est un inconnu.rn Depuis j'ai refait ma vie , mon conjoint s'occupe de ma fille depuis qu'elle a 4 mois et elle va avoir 3 ans . e cette union est né un petit garçon ma fille est très proche de lui ainsi que de son beau pere le seul pere qu'elle ait connu et qui l'assume comme sa propre fille.rn Je voudrais savoir qu'elle recourt je peux avoir au cas où il m'arrive quelque chose je souhaiterais que ma fille ne soit pas séparée de son frère et de son beau pere rn rn merci pour toute la réponse que vous pourrez me donner